



Divorce puis remariage et succession

Par Rose50

Bonjour à toutes et tous,

j'avais une petite question qui me taraude.

Lors d'un second mariage, si le mari venait à décéder, la première femme peut elle encore prétendre à recevoir un héritage?

Merci beaucoup [[url=http://www.annuaire-pour-credit.com](http://www.annuaire-pour-credit.com)][[/url]]

A bientôt.

Par amatjuris

Bonjour,
Une fois divorcé, il n'y a plus aucun lien juridique entre les ex-époux.
Donc la première femme divorcée d'un homme n'est pas héritière de son ex-mari.
SALUTATIONS

Par pragma

Bonsoir,
Si votre second mari décède, vous avez des droits plus ou moins importants selon votre régime matrimonial et la présence ou non d'enfants des premiers lits.